

---

# Contrat d'objectifs

---

Rectorat de la Guyane

Année scolaire 2015/2016



---

# Contrat d'objectifs

---

Collège JUST HYASINE

---

Rectorat de la Guyane

Année scolaire 2015/2016



## Contrat d'objectifs

entre

L'Académie de GUYANE, représentée par monsieur Youssoufi TOURE, Recteur d'académie, Chancelier de l'université et Directeur Académique des Services de l'Education Nationale

et

Le collège JUST HYASINE, représenté par madame Evelyne BONNET, Chef d'établissement.

### Article 1 : Cadre

Le contrat d'objectifs s'inscrit dans le cadre défini par la Loi n° 2005 - 380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école.

« Le conseil d'administration se prononce sur le contrat d'objectifs conclu entre l'établissement et l'autorité académique ».

Il se fonde sur le décret n°2005-1145 du 09 septembre 2005 ; article 2.2 :

« Le contrat d'objectifs conclu avec l'autorité académique définit les objectifs à atteindre par l'établissement pour satisfaire aux orientations nationales et académiques et mentionne les indicateurs qui permettront d'apprécier la réalisation de ces objectifs ».

Et sur la circulaire n° 2005-156 du 30 septembre 2005

« Dans chaque établissement, doit être établi un projet de contrat d'objectifs. En cohérence avec le projet d'établissement, et sur la base des orientations fixées aux niveaux national et académique, il définit des objectifs à atteindre à une échéance pluriannuelle (de 3 à 5 ans) sous forme d'un programme d'actions ».



**Contrat d'objectifs 2015 – 2018**  
**Collège JUST HYASINE**

**Objectif n°3 :**

**DEVELOPPER L'AMBITION DES ELEVES POUR LA MAITRISE DE SOCLE COMMUN  
ET UNE ORIENTATION REUSSIE**

Diagnostic partagé		Axes de progrès				
<b>Points forts :</b> - Bonnes informations dispensées aux élèves (professeur documentaliste et Copsy performante) - Volonté des enseignants à obtenir la réussite des élèves  <b>Points faibles :</b> - Des élèves non affectés en fin de 3ème - Environnement économique très pauvre - Résultats au DNB inférieur aux moyennes académiques - Ecart entre le contrôle continu et les résultats au DNB - Taux d'affectation en lycée professionnel important		<b>Indicateurs retenus</b> - Maitriser les fondamentaux - Ouvrir l'établissement sur l'extérieur - Susciter l'ambition (augmenter le passage en LEGT) - Renforcer l'éducation à l'orientation : l'élève acteur de son projet - Développer les actions d'information aux familles sur le parcours scolaire et l'orientation - Mettre en place le parcours avenir dès la 6ème				
Actions	Indicateurs retenus (Taux de...)	Performance				
		2014	2015	2016	2017	2018
- Travailler en barrette et constituer des groupes de compétences avec un groupe spécifique pour les élèves en très grande difficultés (français, mathématiques, histoire géographie et anglais) Evaluation sommative commune en fin de trimestre, organiser 2 DNB blancs, mise en place de remédiation.  - Développer la liaison 3ème/seconde (rencontre professeurs lycée – collège, rencontre élèves seconde et 3ème) Découverte des classes de seconde par les délégués (retour d'expérience aux élèves de la classe)  - Perpétuer la participation aux cordées de la réussite  - Pérenniser le forum des métiers, visites des lycées, centre de formation et visites d'entreprises  - Accompagner les élèves dans un travail de recherche personnel sur leur futur métier (ateliers liés à l'orientation)	Taux de réussite au DNB	77.2 %	78 %	80 %	82 %	
	Taux de mention Bien et Très bien	9.3 %	10 %	12 %	14 %	
	Taux d'élèves affectés en 2 GT	41.7 %	44 %	47 %	50 %	
	Taux d'élèves affectés en 2nde pro	27.6 %	26.8 %	25 %	24 %	
	Taux de parents de 3ème présents aux réunions d'information		15 %	30 %	50 %	
	Taux d'élèves non affectés à l'issue du 2° tour Affelnet	4.1 %	3.5 %	3 %	2.5 %	
Taux d'EPI qui intègre le parcours avenir			33 %	40 %		

**Article 2 : Classement de l'académie en éducation prioritaire renforcée**

Le contrat d'objectifs s'inscrit dans le contexte marqué du classement de l'académie de la Guyane en éducation prioritaire renforcée, qui exige la mise en œuvre soutenue d'actions pédagogiques et éducatives au plus près des besoins des élèves. Les objectifs du contrat sont donc établis en cohérence avec les orientations du projet académique et la politique refondée de l'éducation prioritaire. Ils s'articulent avec ceux du projet d'établissement et du projet de réseau. Les actions en faveur de la maîtrise de la langue française y sont obligatoirement prioritaires.

**Article 3 : Mobilisation des moyens**

Les responsables de l'établissement s'engagent sur une période de quatre ans à la réalisation des objectifs mentionnés en tête de chapitre, en mobilisant les moyens horaires, les ressources humaines, les délégations financières et les capacités de formation octroyées. Les autorités académiques accompagnent la réalisation de ces objectifs qui devront être mis en œuvre dans le cadre de la dotation globale attribuée. Le projet d'établissement et le projet de réseau seront annexés au présent contrat.

**Article 4 : Evaluation et régulation de l'action**

Tout au long des quatre années de mise en œuvre, l'efficacité de l'ensemble du dispositif, les résultats obtenus au regard des objectifs retenus, la pertinence des actions identifiées feront l'objet d'une évaluation annuelle et d'un examen en conseil pédagogique.

La proposition de révision des actions et des objectifs retenus sera soumise au conseil d'administration de l'établissement avec transmission aux autorités académiques.

Dans tous les cas, un bilan annuel des actions menées sera réalisé au regard des indicateurs retenus. Il sera présenté lors du premier conseil d'administration de l'année scolaire et transmis aux autorités académiques.

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans, s'achevant au 30 juin 2018. Il prend effet à compter de sa date de signature. Le cas échéant, il pourra faire l'objet d'un avenant.

Fait à Cayenne le,

Le Recteur  
De l'Académie de Guyane

Youssef TOURE



Le Chef d'Etablissement

Evelyne BONNET



**Contrat d'objectifs 2015 – 2018**  
**Collège JUT HYASINE**

Objectif n°1 : <b>RENFORCER LA MAITRISE DE LA LANGUE FRANCAISE ORALE ET ECRITE</b>						
Diagnostic partagé		Axes de progrès				
<b>Points forts :</b> - Equipe pédagogique stable et qualifié - Possibilité d'utiliser les Tices - Professeur documentaliste performant		- Renforcement du travail de liaison du cycle 3 dans le but d'une meilleure acquisition de la langue orale et écrite - Utilisation des outils numériques pour l'apprentissage (nécessité de tablettes numériques) - La formation des enseignants au FLE, au DYS et au travail en interdisciplinarité				
<b>Points faibles :</b> - PCS défavorisé Important - La langue française n'est que la langue de scolarisation, pour la plupart des élèves elle n'est pas utilisée à la maison - Certains élèves sont non lecteurs, non scripteurs à l'entrée en 6 <sup>ème</sup> . - 33 % des élèves arrivent en 6 <sup>ème</sup> avec un an ou plus de retard.						
Actions		Evaluation				
		Indicateurs retenus (Taux de...)	Performance			
	2014		2015	2016	2017	
	2015	2016	2017	2018		
Favoriser la prise en charge des élèves non lecteurs et non scripteurs ou en difficulté de compréhension. Création d'une classe 6ème ambition réussite		Taux d'élèves non lecteurs, non scripteur à l'entrée en 6 <sup>ème</sup>		17.5 %	15 %	12 %
Prise en charge des élèves allophones ayant déjà été scolarisé. Sortir les élèves 18 h de leurs classes pour une prise en charge spécifique (nécessité de création d'un dispositif UPE2A)		Taux d'élèves déchiffreur et non lecteurs à la sortie de 6ème		15 %	12 %	9 %
Développer des projets au service de la maîtrise de la langue dans le cadre des EPI, concours d'écriture, rallye mathématiques, web radio, journal du collège...		Taux de réussite au DELF niv A2		75 %	85 %	95 %
Favoriser l'ouverture culturelle et développer l'esprit critique et argumentatif (partenariat avec le théâtre de Macouria)		Moyenne des notes à la présentation d'un EPI (ou HDA) au DNB	O = 11 (HDA)	O = 11.5 (HDA)	O = 12 (EPI)	O = 12.5 (EPI)
Favoriser le travail personnel. Mise en place en fin de journée d'une heure pour que les élèves de 6 <sup>ème</sup> fassent leur devoir au collège (gros problème de méthodologie pour apprendre une leçon, condition souvent pas réunie pour faire le travail à la maison, élèves non autonomes). Si possible étendre cela à tous les niveaux pour les élèves volontaires.		Taux de fréquentation au CDI		33.30 %	35 %	36.5 %
		Moyenne au DNB Français Mathématiques	F = 9.75 M = 7.57	F = 10 M = 7.75	F = 10.25 M = 8	F = 10.5 M = 8.25
		Taux de réussite des élèves aux évaluations académiques (évaluation 5 <sup>e</sup> )			65 %	70 %

**Contrat d'objectifs 2015 – 2018**  
**Collège JUST HYASINE**

Objectif n°2 : <b>LUTTER CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE ET IMPLIQUER LES PARENTS</b>						
Diagnostic partagé		Axes de progrès				
<b>Points forts :</b> - Bon environnement, cadre agréable pour le travail - Etablissement à taille humaine - Collaboration facile avec la commune - 2 CPE performants		- Améliorer la communication avec les parents - Personnaliser l'accueil des parents et des élèves à la rentrée. Adapter les outils de la mallette des parents - Lutter contre le décrochage scolaire - Améliorer le climat scolaire - Poursuivre la concertation avec les partenaires (familles, collectivités, EMS, gendarmerie...) - Développer les activités dans le cadre du FSE				
<b>Points faibles :</b> - Absentéisme chronique des élèves au CSP défavorisé - Pas d'appétence pour la chose scolaire - Manque de participation et d'implication des parents						
Actions		Indicateurs retenus (Taux de...)	Evaluation			
			Performance			
			2014	2015	2016	2017
			2015	2016	2017	2018
Passer par l'association des parents, médiation avec les chefs des villages pour informer les parents, mettre toutes les informations sur Pronote, création du site du collège.		Taux de parents présents à la réunion de rentrée		10 %	25 %	40 %
Mettre à disposition une salle avec ordinateurs pour la connexion des parents à Pronote pour suivre la scolarité de leur enfant.		Taux de participation des parents pour l'élection au CA		7.94 %	9.5 %	11 %
Créer des événements festifs, culturels ou sportifs en fin de trimestre avec les parents (Remise de récompense, tournoi, cross, exposition...) selon un calendrier diffusé à l'avance.		Taux de parents présents aux rencontres parents professeurs (remise bulletins)	50 %	55 %	60 %	65 %
Créer des liens avec le PRE de Macouria (en cours de réalisation)		Taux d'élèves récompensés lors des conseils de classe		33 %	35 %	37 %
Repérage des élèves absents lors des cellules de veille. Mise en place d'une fiche de suivi de l'assiduité scolaire signée par les parents à chaque fin de mois (rencontre avec la direction).		Taux d'élèves ayant plus de 4 demi-journées d'absence	8.5 %	7 %	5.5 %	4 %
Prise en charge des élèves les plus en difficultés avec création d'un « SAS » avec prise en charge pédagogique et éducative (sorte de dispositif relais interne à l'établissement pour remotiver les élèves).		Taux d'exclusion de cours	47.5 %	40 %	35 %	30 %
Travaux avec l'ensemble de la communauté éducative sur un livret de procédure dans le cadre du CESC. (Donner du sens aux procédures disciplinaires pour une meilleure justice et une plus grande cohérence entre les différents acteurs) Prise en charge des élèves les plus en difficultés		Taux de sanctions	21.5 %	15 %	12 %	10 %
Développer la citoyenneté avec le parcours citoyen, formation PSC1		Nombre de commission éducative	14	15	20	25